



# PETIT DÉJEUNER DÉBAT (CFCIM)

## THÈME :

### « LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SA CONTRIBUTION À LA PÉRENNITÉ DES PME »

Animé par AARAB Mohamed,  
Expert comptable, commissaire aux comptes et aux  
apports.

Email : [m.polyconseils@gmail.com](mailto:m.polyconseils@gmail.com)

Tél : 0522 34 34 29 ; 0522 34 00 19

## CONTRIBUTION DU CAC

- *Les SARL représentent 95% des sociétés.*
- *Mais malheureusement, de nombreuses SARL sont obligées de liquider leurs sociétés pour mésintelligence entre associés, alors que dans les sociétés anonymes, ce phénomène est assez rare notamment grâce à la présence du commissaire aux comptes.*



# CONTRIBUTION DU CAC

## ○ Le CAC :

*Rassure les associés minoritaires quant à la sincérité des montants des bénéfices à partager ou des pertes à combler, et permet d'éviter de nombreuses contestations.*

*A un rôle juridique, il s'assure que l'égalité est respectée entre associés. Il n'a pas donc uniquement un rôle financier.*

*Agit en amont, il prévient et informe les dirigeants des erreurs et des irrégularités en leur demandant de les régulariser avant que les états de synthèse ne deviennent définitifs, et ne soient remis aux associés et aux tiers. Il évite ainsi aux gérants de commettre des infractions par ignorance des textes.*

*Etablit un rapport d'évaluation sur le système d'organisation interne, qu'il remet au gérant, et qui contient les sécurités à mettre en place pour préserver l'actif de la société.*

## CONTRIBUTION DU CAC

- *Nous vous proposons de faire connaissance avec ce professionnel méconnu du grand public et qui peut rendre de nombreux services aux petites SARL, coopératives et associations, comme il le fait pour les sociétés anonymes.*



# PLAN

1<sup>ère</sup> partie

- Présentation du CAC et de la mission de commissariat aux comptes

2<sup>ème</sup> partie

- Présentation des PME

3<sup>ème</sup> partie

- Contribution du CAC à la pérennité des PME

- Conclusion

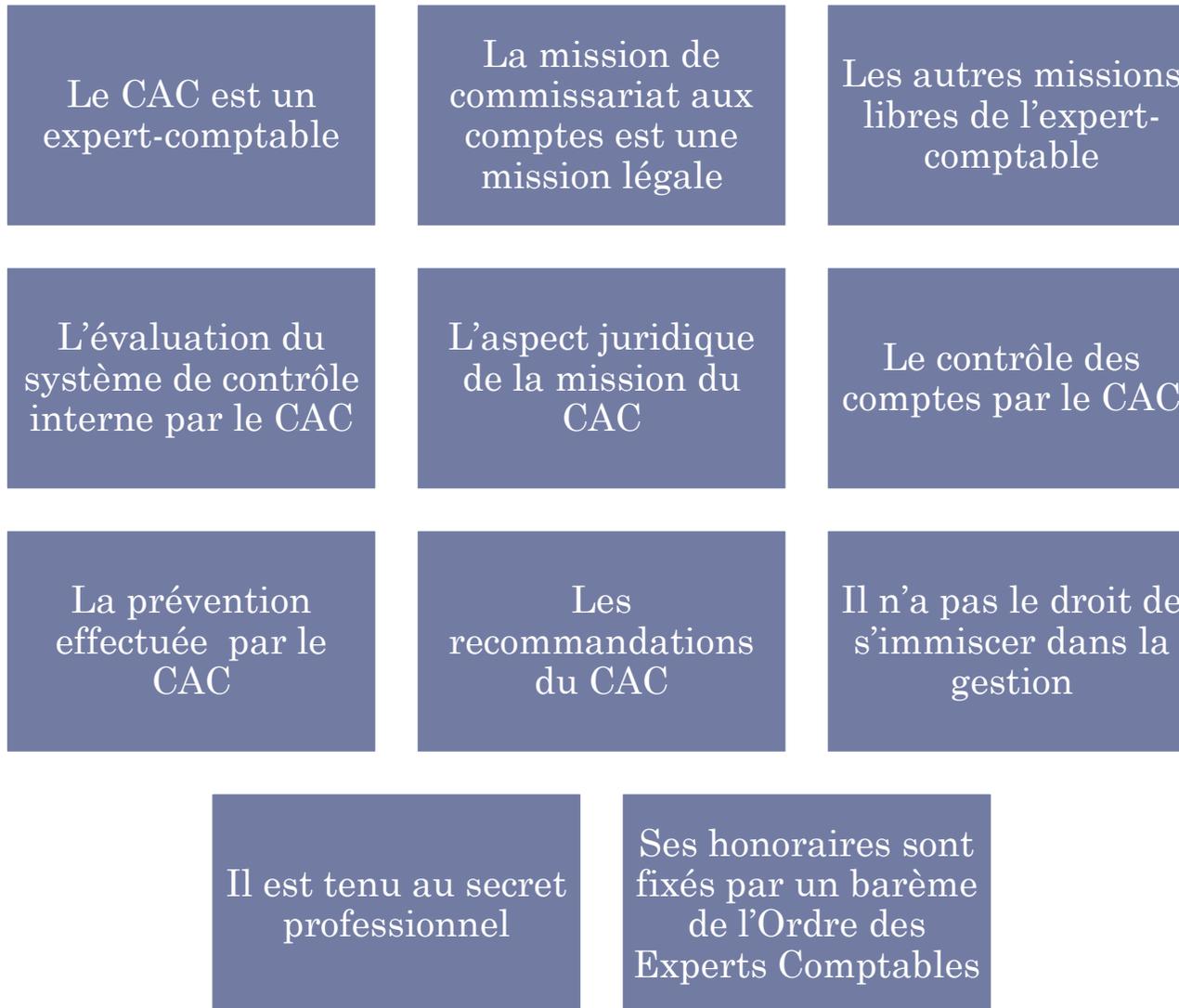




# 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE :

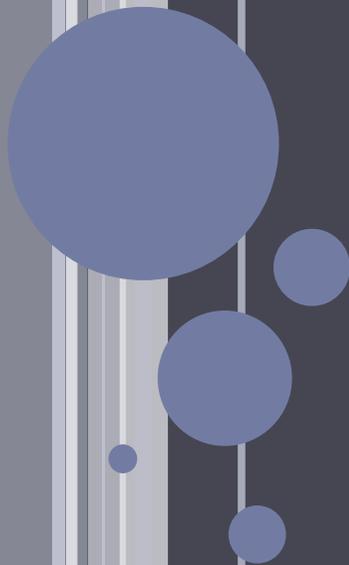
Présentation du CAC et de la mission de  
commissariat aux comptes :

# LE CAC ET LA MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

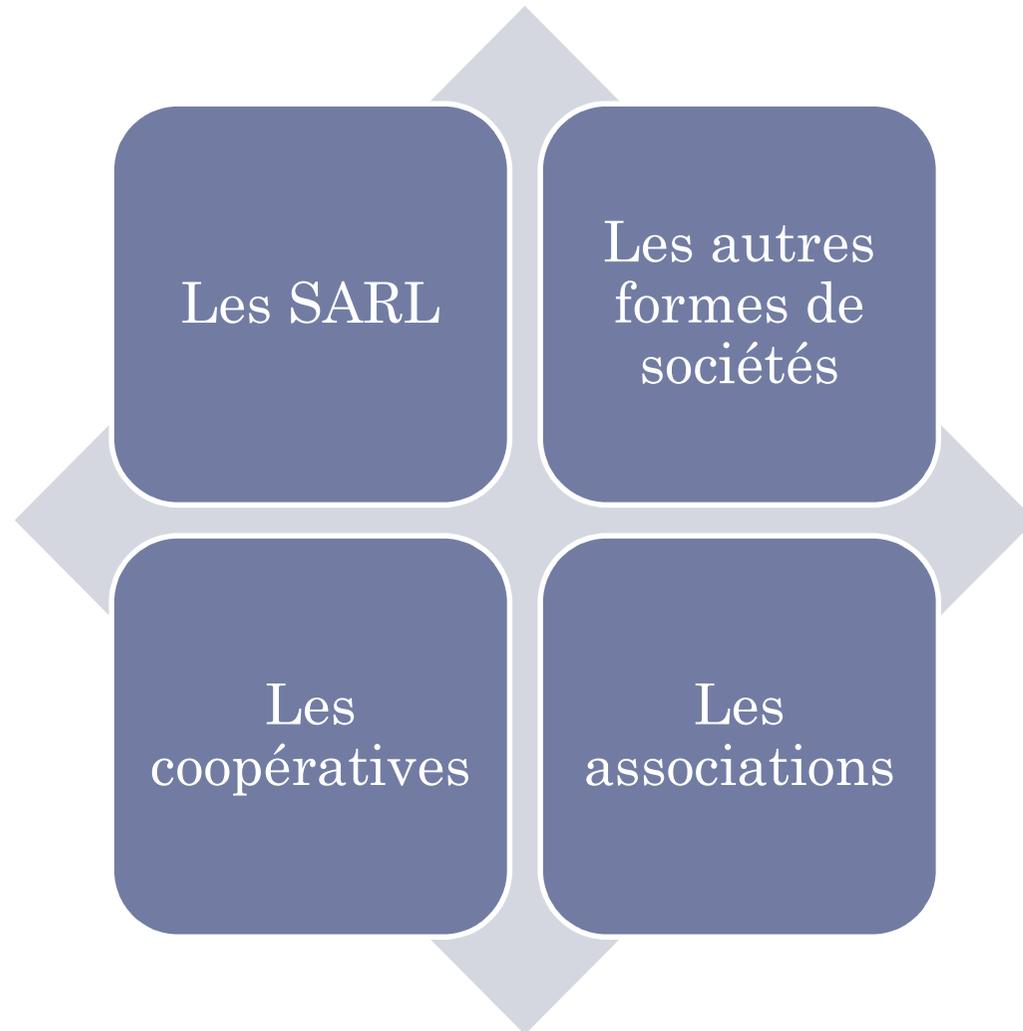


## 2<sup>ÈME</sup> PARTIE :

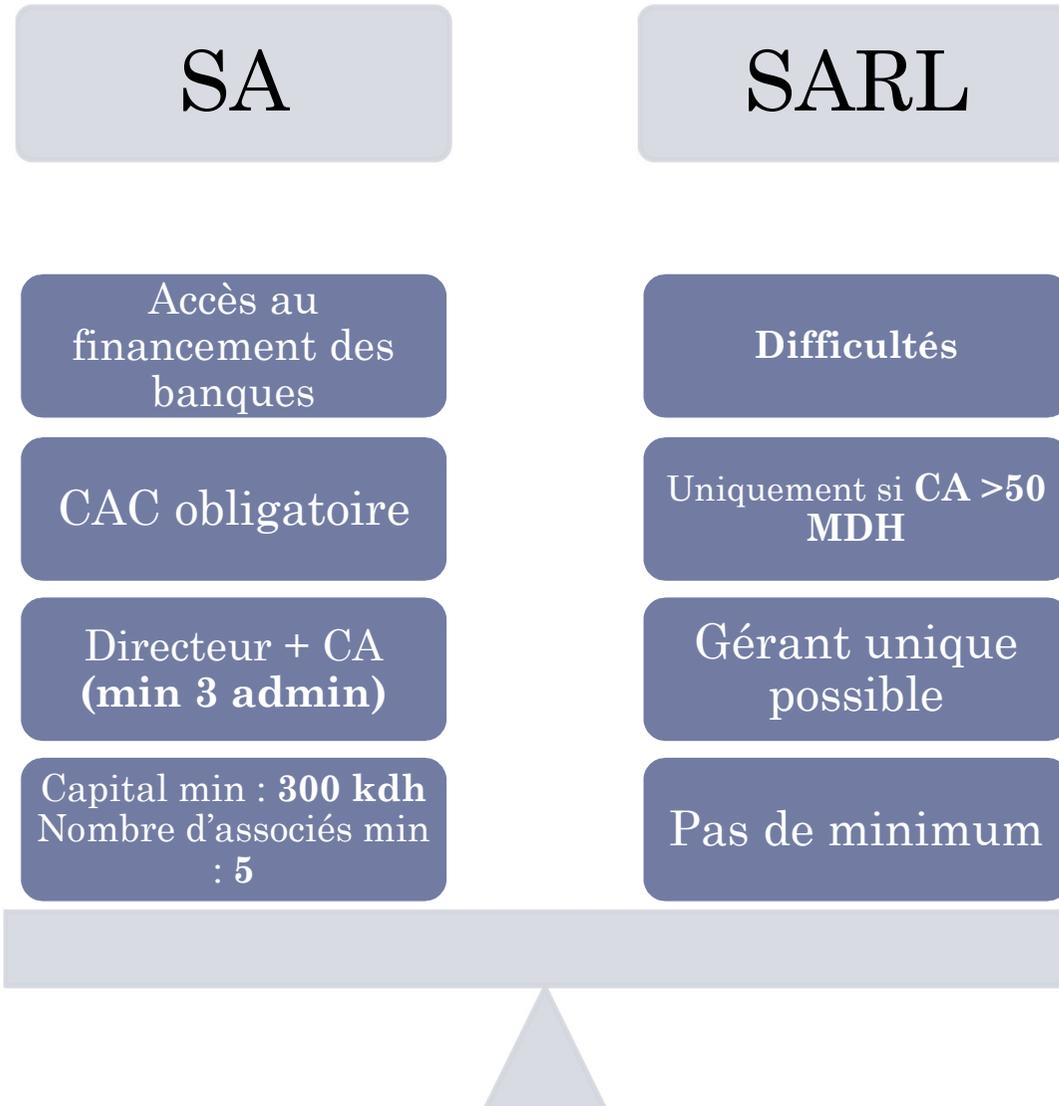
Présentation des PME :



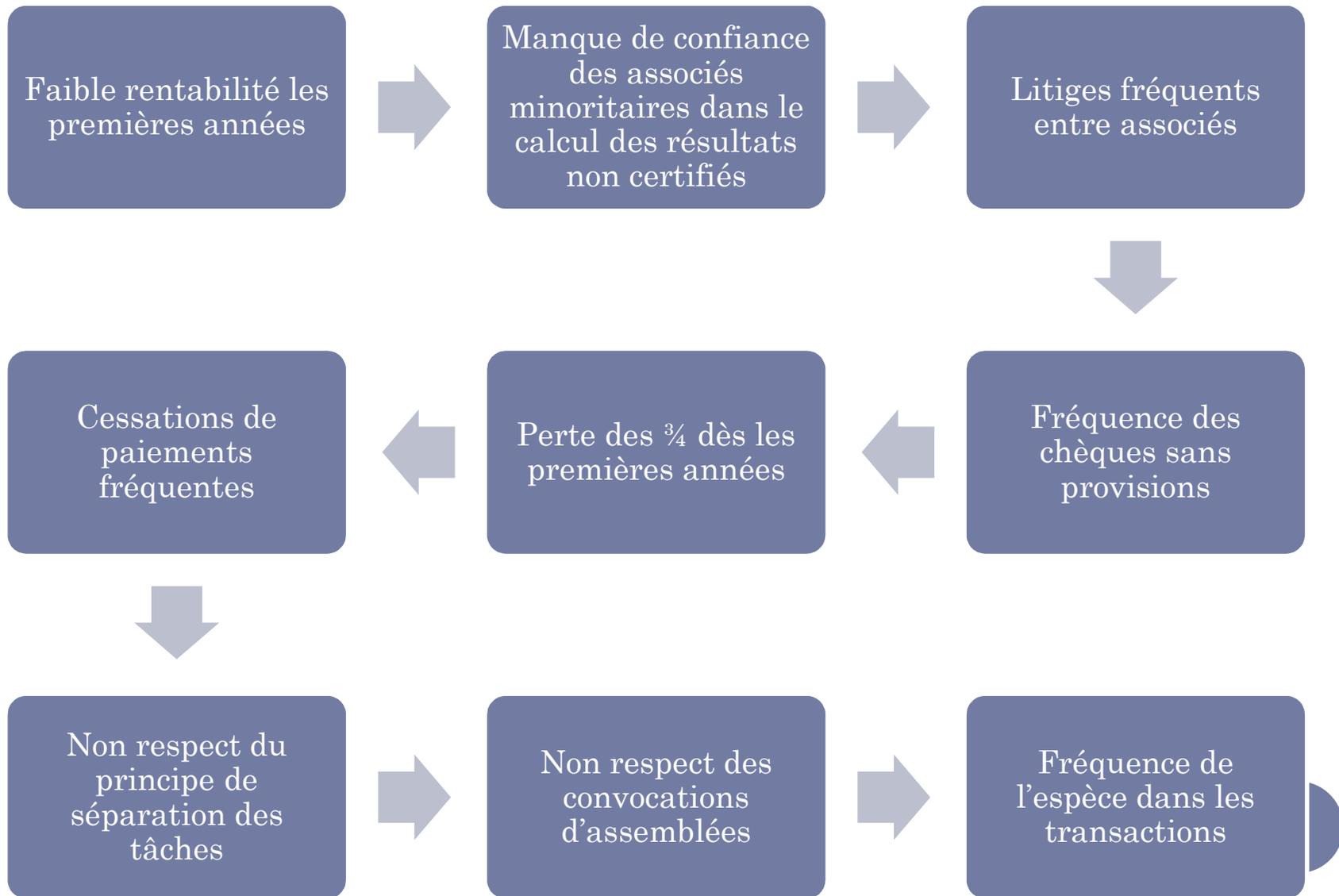
# PRÉSENTATION DES PME

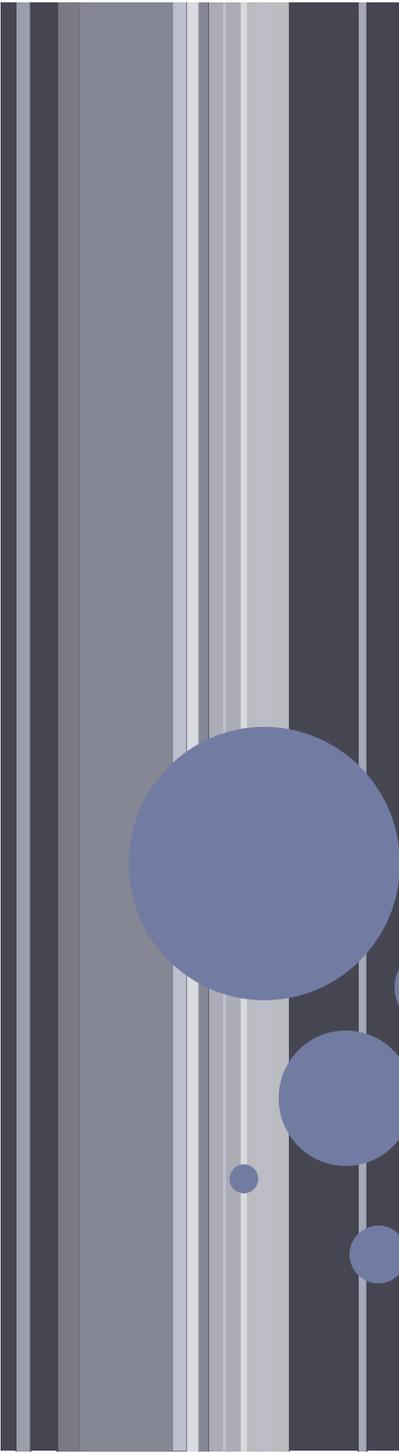


# LES FACTEURS DE RISQUES



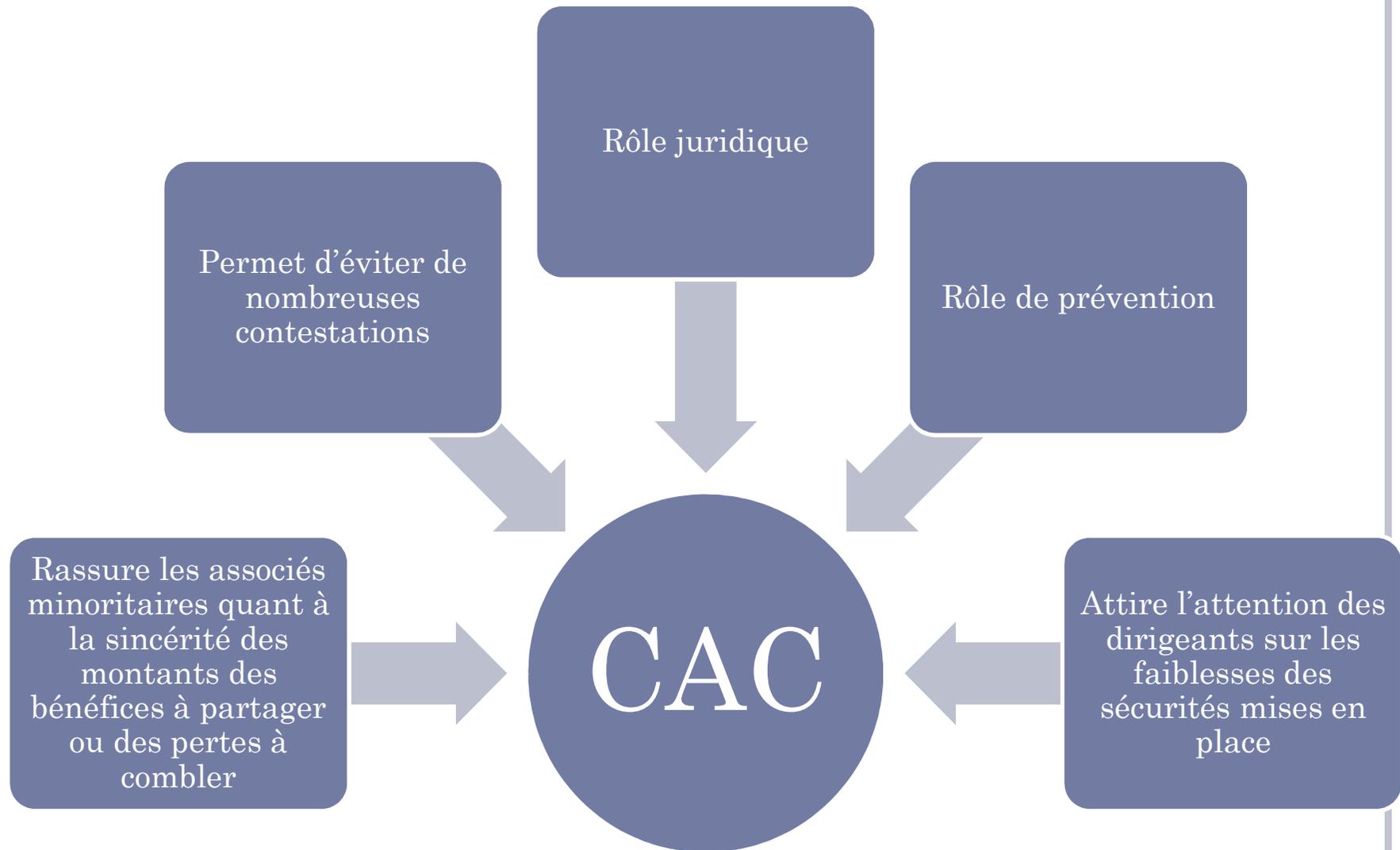
# LEURS CONSÉQUENCES





**3<sup>ÈME</sup> PARTIE :**  
**CONTRIBUTION DU CAC À LA**  
**PÉRENNITÉ DE LA PME**

# CONTRIBUTION DU CAC À LA PÉRENNITÉ DE LA PME



# CONTRIBUTION DU CAC À LA PÉRENNITÉ DE LA PME

Apports en respect de détermination du résultat

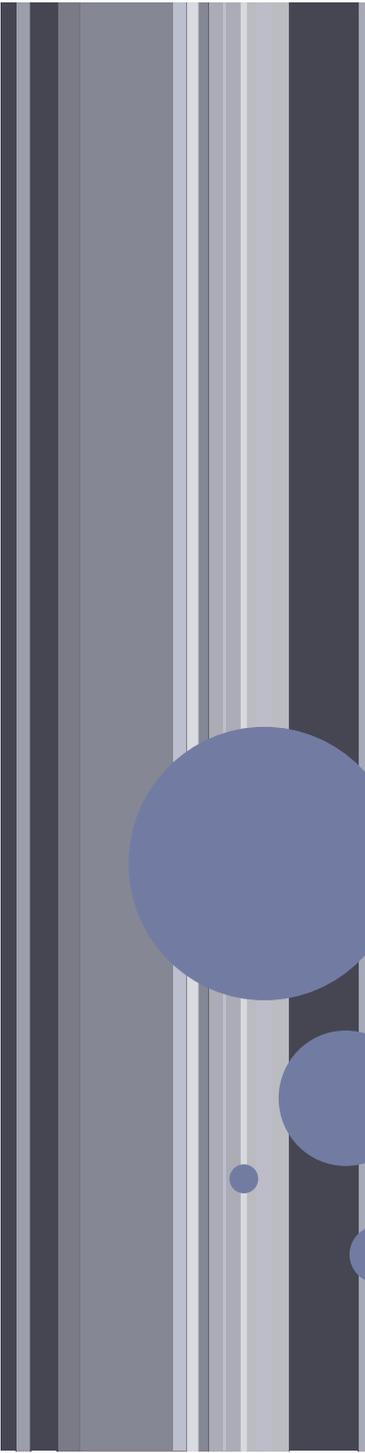
- Inventaire physique des immobilisations, des titres de participations, et des stocks (MP, PF .. )
- Détermination des dépréciations financières des créances douteuses
- Evaluation correcte du passif

Rôle en matière de perte du  $\frac{3}{4}$  du capital

Rôle en difficultés d'entreprise

CAC





# CONCLUSION

Il est souhaitable  
d'obliger les  
associés à s'unir  
en instituant un  
capital minimum  
dans la SARL

- En instituant un capital minimum, les promoteurs seront obligés de rechercher des associés pour atteindre ce capital minimum. Ils seront obligés de les respecter et de les fidéliser en partageant équitablement avec eux les bénéfices.
- Sans un capital important, il n'est pas possible de dégager des bénéfices, compte tenu des charges fixes.

Il est nécessaire  
de rendre  
obligatoire la  
nomination d'un  
commissaire aux  
comptes dans les  
PME

- Les associés minoritaires seront ainsi rassurés sur la sincérité des bénéfices à partager ou, parfois, des pertes à combler.

